



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

Montigny le Bretonneux, le 13 janvier 2020

CAMPAGNE ANS 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents,

La campagne 2020 de subventions territoriales de l'Agence Nationale du Sport pour les structures affiliées à la FFC sera engagée le **9 mars 2020** (date susceptible de modification).

Les dossiers de demandes de subventions se feront via la plateforme « Le Compte Asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Les clubs pourront déposer jusqu'à 3 actions différentes dans leur dossier de demandes de subventions. Ces actions devront s'inscrire dans les 8 axes thématiques définis en 2019 et reconduits en 2020 :

- Structuration d'une « École Française de Cyclisme »
- Mise en œuvre d'actions « Savoir Rouler à Vélo »
- Développement d'une offre « Cyclisme Santé »
- Féminisation des pratiques cyclistes et des fonctions techniques et dirigeantes
- Organisation de manifestations cyclistes « 100% filles »
- Organisation de manifestations cyclistes ouvertes à tous, types cycloportive ou Contre-la-montre
- Organisation d'ateliers « Défie un.e Champion.ne »
- Animation ou gestion de site ou espace de pratiques cyclistes (stade VTT, sites VTT, espaces cycloports, Piste de BMX, Park BMX Freestyle...)

La clôture de la campagne de dépôts des dossiers de demandes de subventions sera fixée au
17 avril 2020.

L'analyse des dossiers des clubs sous la coordination des référent(e)s régionaux devra être achevée au 22 mai 2020 ; la Commission d'attribution des subventions territoriales étant fixée les 10 et 11 juin 2020. Ainsi, le versement effectif des subventions pourra être engagé avant l'été 2020.

Les bilans des subventions attribuées en 2019 pourront être déposés jusqu'au **8 mai 2020**.
L'ANS a confirmé qu'elle procédera au reversement systématique des subventions 2019 qui n'auraient pas été utilisées et justifiées avec le dossier CERFA N°15059*02 « Compte rendu financier de subvention » : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Je vous invite à engager, au sein de vos clubs, ces actions qui contribuent à une meilleure diffusion du projet fédéral et des dispositifs de développement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes sincères salutations sportives.

Jean-François MAILLET

Président du Comité d'Ile de France